



La Rochelle, le 2 avril 2024

Direction Gestion et Prévention des déchets
Tél. 0800 535 844

Objet : enquête en porte-à-porte sur la collecte des déchets

Chère Madame, cher Monsieur,

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle est engagée depuis plusieurs années dans une transition écologique qui l'amène à questionner l'ensemble de ses politiques publiques. Les déchets sont l'un des sujets sur lequel nous devons collectivement mobiliser nos énergies. L'objectif étant de diminuer leur production de 60 kg par an et par habitant d'ici 2030*.

Afin d'accompagner au mieux le territoire, des enquêteurs vont aller à la rencontre de tous les foyers et de toutes les entreprises de l'Agglomération en porte-à-porte. Cette enquête, qui va s'étirer sur un peu plus de 15 mois et qui sera organisée par secteur, permettra : de collecter les informations sur votre foyer ou votre entreprise (adresse, coordonnées, etc.) ; de vérifier les outils de collecte mis à votre disposition (bacs, composteur, Pass déchèteries, etc.) et de faire les ajustements nécessaires ; de répondre à vos interrogations sur le service Gestion et Prévention des déchets.

Pour cela, l'Agglomération a mandaté l'entreprise Trait d'Union. Ses agents pourront se présenter à votre domicile du mardi au vendredi entre 11h et 19h30 et le samedi entre 10h et 17h. Ils porteront un chasuble fluorescent orange floqué « Trait d'Union », un badge nominatif et disposeront d'une lettre d'accréditation. Lors de leur visite, ils auront à :

- remplir un questionnaire sur un support numérique,
- vérifier les références de vos bacs et de votre Pass déchèteries,
- vous fournir, si nécessaire, de nouveaux équipements de collecte mieux adaptés à vos besoins,
- vous proposer des équipements pour la collecte des déchets alimentaires (bioseau, composteur),
- vous remettre des documents d'information sur la gestion des déchets.

**L'enquête, pour votre secteur de résidence, se déroulera
à partir du 15 avril 2024**

Les données récoltées le seront dans le respect des lois en vigueur et seront réservées à la Direction Gestion et Prévention des déchets. Aucun acte de vente, démarchage ou autre prestation ne sera réalisé par les agents de Trait d'Union.

Nous vous remercions par avance de leur réserver le meilleur accueil possible.

Nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Alain DRAPEAU
Vice-Président à la Prévention, la Collecte et
la Valorisation des déchets
Maire de Puilboreau

Jean-François FOUNTAINE
Président de la Communauté
d'Agglomération
Maire de La Rochelle

*production de déchets/an/habitant comparée à celle de 2019.

Hôtel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
6 rue Saint-Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle CEDEX 02
Tél. : 05 46 30 34 00 - accueil@agglom-larochelle.fr

Angoulins-sur-Mer - Aytré - Bourgneuf - Châtelailon-Plage - Clavette - Croix-Chapeau - Dompierre-sur-Mer - Esnandes - Lagord
La Jarne - La Jarrie - La Rochelle - L'Houmeau - Marsilly - Montroy - Nieul-sur-Mer - Périgny - Puilboreau - Saint-Christophe
Saint-Médard d'Aunis - Saint-Rogatien - Saint-Vivien - Saint-Xandre - Sainte-Soulle - Salles-sur-Mer - Thairé - Vêrines - Yves

agglom-larochelle.fr